

Délibération n° 2019-25

**Point de l'ordre du jour :** V 5.1

**Objet :** Sorties d'inventaire

Vu le code de l'éducation notamment sa partie réglementaire sur le régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (articles R719-51 à R719-112) ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

**Vote unique :**

Le conseil d'administration approuve les sorties d'inventaire des biens mentionnés au document annexé à la présente délibération.

**Nombres de votants :** 28  
**Pour :** 28  
**Contre :** 0  
**Abstentions :** 0

Fait à Cachan, le 27 septembre 2019

Pour extrait conforme,  
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay

  
Pierre-Paul ZALIO

*Pièce jointe :* Document sorties d'inventaire.

**Classée au registre des délibérations sous la référence :**

CA - 27.09.2019 - D.2019-25

**Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :**

08/11/19

**Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :** 18/10/19

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.